

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Étaient présents (13) : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Étaient porteurs d'un pouvoir (1) : CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

Étaient absents (12): BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°6

FINANCES LOCALES **SUBVENTIONS**

DEMANDE APPUI FINANCIER INGENIERIE 2023 « LEADER »

Le président rappelle que le pôle « Europe » est constitué de 2 agents, ce qui représente 1,5 ETP.

Leur ingénierie est éligible à des financements à hauteur de 80% maximum par le FEADER, au titre des dépenses suivantes: salaires chargés, frais de mission (déplacements, hébergement, repas), frais de fonctionnement de structure (copieur, téléphonie, frais d'assurance...), frais de communication et cotisations diverses (ex abonnement à LEADER France).

Les dépenses sont éligibles à compter du 2 février 2023.

L'estimation des coûts des deux postes **pour l'année 2023** est la suivante :

	TOTAL	Dont CM LEADER (1 ETP)	Dont CM LEADER (0,5 ETP)
Frais généraux	1.111,58 €	741 €	370.58 €
Rémunérations et frais de fonctionnement	46.000 €	25.500 €	20.500 €
TOTAL	47.111,58 €	26.241 €	20.870,58 €

Pour l'année 2023, la demande d'appui financier du FEADER est mise au vote, à savoir :

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| • FEADER (80%) | 37.689,26 € |
| • Autofinancement du PETR (20%) | 9.422,32 € |
| TOTAL : | 47.111,58 € |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé pour 2023,
- précise que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au BP 2023 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter le financeur mentionné ci-dessus pour l'ingénierie LEADER, et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Didier CHEMINOT
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

